

*Tribunal de la concurrence—Loi*

des manufacturiers canadiens, de l'Association des fabricants canadiens de produits alimentaires et de l'Association du barreau canadien qui se sont réunis avec les fonctionnaires du ministère pour examiner chacun des articles du projet de loi. Ces cinq groupes sont naturellement satisfaits du projet de loi. Nous n'avons pas vu de leur part le barrage d'objections qui a fait tomber les quatre projets de loi précédents. Nous devrions nous en inquiéter. Nous devons nous demander si ce n'est pas un comité de renards qui a conçu ce poulailler. Même s'ils n'ont pas vraiment rédigé eux-mêmes le projet de loi, ils l'ont certes revu pour veiller à ce qu'aucune disposition ne nuise à leurs intérêts.

Que dire des autres groupes? Que dire du vaste effort de consultation dont le ministre s'est vanté dans son communiqué de presse du 17 décembre? Il s'y disait à l'écoute non seulement des entreprises grandes et petites, mais aussi des gouvernements provinciaux, des consommateurs et des syndicats.

Nous en savons quelque chose de ces consultations. Le monde du travail a été entendu pour la forme, sans aucun suivi sur ce que le gouvernement entendait vraiment faire. Nous savons que l'Association des consommateurs a été avertie qu'elle devait approuver sous peine de très graves conséquences. Nous avons nous-mêmes fait l'expérience de ce processus de consultation. Parce que nous croyons en l'action constructive, nous avons adressé une lettre au ministre le 27 mars de l'année dernière pour l'inviter à discuter avec sept experts en concurrence du monde universitaire afin de profiter de leur expérience et de leurs connaissances dans le domaine. Je crois savoir que ces experts n'ont été consultés que pour la forme. Les conseillers du ministre les appelleront quand ils auront des problèmes, mais le ministre n'était pas très intéressé à entendre leurs points de vue en la matière pour ensuite prendre des décisions fondées sur leur avis autorisé.

Lundi matin, au réseau anglais de Radio-Canada, le professeur Stanbury, expert renommé de l'Université de la Colombie-Britannique, a expliqué en détail tout ce qui n'allait pas dans ce projet de loi, et il a parlé de ses lacunes. Le professeur est une des personnes que nous avons recommandé au ministre de consulter, mais celui-ci s'est contenté de lui écrire et d'obtenir une réponse; la participation du professeur Stanbury n'a pas été plus loin.

Voici nos conclusions sur cette façon de procéder: premièrement, elle est unilatérale et elle vise à apaiser les groupes d'intérêts les plus puissants, les grandes entreprises. Il n'y a pas vraiment eu de consultation. Deuxièmement, les autres parties intéressées, surtout le grand public qui aurait beaucoup à gagner si nous avions une loi efficace sur la concurrence, n'ont participé que très peu ou pas du tout. Troisièmement, le gouvernement n'a jamais demandé conseil à des experts de l'extérieur.

Comment est-ce arrivé? Le professeur Brecher nous raconte cette histoire pathétique dans son étude. Le cabinet, la Fonction publique et les partis politiques, tant les libéraux que les conservateurs, ont relâché leurs efforts lorsqu'ils se sont aperçus des difficultés qu'il fallait surmonter pour faire adopter un projet de loi utile sur la concurrence. Le gouvernement s'est mis à parler de réforme progressive, de progression par étapes, lorsqu'il s'est rendu compte qu'il devrait tenir tête à des groupes d'intérêts puissants pour mettre en oeuvre une politique valable. Il n'était même pas disposé à se battre. Ce n'est pas comme s'il s'était

résigné après avoir lutté avec acharnement pour remporter une demi-victoire. Il en est arrivé là parce qu'il a fait des concessions et qu'il a eu peur de lutter pour faire une meilleure affaire pour le Canadien moyen en ce qui concerne la plupart de ses achats habituels. Les députés seront surpris de voir ce que cet échec continuel coûte au Canadien moyen.

Il faudrait calculer ce que cet échec a coûté au pays et aux consommateurs ordinaires. Nous savons que l'économie canadienne est très concentrée. Elle est exposée à des hausses de prix associées à des tarifs douaniers élevés; par ailleurs, la domination du marché maintient les prix à un niveau élevé pendant tout le cycle économique. On estime que ce refus de la concurrence coûte au Canada 7.5 p. 100 de son produit national brut. En 1984, le produit national brut était de 416.6 milliards. Le gaspillage économique attribuable à l'absence de concurrence au niveau des prix se situe aux alentours de 31 milliards, et il augmente chaque année. C'est un économiste renommé, expert des questions touchant à la concurrence, A. M. Moore, qui a fait cette estimation. Le groupe de travail Nielsen aurait dû s'occuper également du gaspillage dans le secteur privé.

Cette situation entraîne d'autres frais pour l'économie, comme l'a signalé le professeur Brecher. Nous avons des marchés très protégés, ce qui se traduit par une économie très calme qui s'adapte lentement. Ces marchés où il n'existe pas de concurrence incitent par ailleurs les sociétés privées puissantes à essayer de manipuler la politique pour maintenir le *statu quo* économique. Ainsi, l'économie du Nouveau-Brunswick est dominée par les intérêts de la famille Irving, celle de Terre-Neuve est dominée par les marchands de la rue Water et dans les provinces de l'Ouest, le secteur alimentaire, autrefois dominé par le Canadien Pacifique, est maintenant dominé par le groupe Weston et par Safeway.

Nous commençons par conséquent à voir que la réforme en matière de concurrence est assujettie à deux contraintes au Canada. D'une part, les entreprises puissantes ne veulent absolument pas d'une politique qu'elles jugent nuisible, à tort. D'autre part, le gouvernement craint d'offusquer ceux qui peuvent lui causer le plus d'ennuis tant sur le plan politique que dans la fonction publique. L'absence de politique véritable à l'égard de la concurrence nous revient très cher et les Canadiens ordinaires que l'on n'a pas réussi à mobiliser pour exiger une amélioration continue de la performance économique des entreprises commerciales du pays en ont certainement fait les frais.

Les libéraux et les conservateurs prétendent qu'on leur doit la législation sur la concurrence. Les spécialistes de la question savent qu'il n'en est rien. Le professeur Brecher a déclaré, à propos de ces deux partis:

Cependant, le fait est que ni les libéraux ni les conservateurs n'ont jamais élaboré de politique claire et précise à l'égard de la concurrence ou ne se sont jamais engagés vraiment à appliquer énergiquement une telle politique.

Nous avons vu les résultats lamentables obtenus par les libéraux à ce sujet. Ce parti n'a jamais présenté de projet de loi vraiment efficace pendant toutes les années où il a été au pouvoir. Cela devrait nous inciter encore plus à nous méfier des promesses conservatrices. Quand le ministre de la Consommation et des Corporations a dévoilé ce projet de loi, en décembre dernier, nous avons dit que cette politique offerte aux Canadiens à l'égard de la concurrence manquait pour le moins de substance. Il y aurait bien d'autres choses à ajouter.